

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Femmes vertueuses : les actes de la 2e Conférence

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

ELLES sont toutes belles ce 10 juin au quartier Bel-Air, où elles se sont donné rendez-vous. Vêtues d'une tenue jaune sur fond vert, elles ne pouvaient pas mieux exprimer le processus par lequel les cabosses de cacao, du moins pour certaines variétés, exaltent leur maturité lorsqu'elles passent du vert au jaune. N'allez surtout pas rechercher leur plénitude dans leur jeune âge – moins de cinq ans d'existence ! –, mais dans cette sagesse qu'incarnent les "Fevé", entendez ici "Femmes vertueuses" que mentionne le 31e chapitre du Livre des Proverbes.

Vous aurez tout compris, la 2e édition de la conférence de l'ONG Femmes vertueuses a répondu aux attentes des participantes, tant elle a su apporter les éléments nécessaires à la compréhension de la place de la femme aussi bien dans la société que dans sa sphère familiale. Tout commence par une succession d'intervenantes au pupitre : la secrétaire générale de l'ONG pour planter le décor de la cérémonie ; la présidente, Efera Ndong, et la responsable de la communication, Françoise Mekina, pour présenter ce regroupement féminin issu de diverses assemblées chrétiennes et œuvrant, entre autres, pour la promotion de l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions, ainsi que le rapport d'activités 2020-2022.

Présidente de la plateforme ODD+16 étoiles dont "Femmes vertueuses" est membre et présidente de la Fondation Circas-Gabon, Edwige Betah annonce à l'assistance l'heureuse nouvelle de la remise deux chèques de 500 000 francs chacun à l'ONG qui a soumissionné avec brio à un appel à microprojets lancé par sa fondation.

Place ensuite à Natacha Ntsame Nzue et Flore Talla, entrepreneures dans le secteur agroalimentaire et de la fabrication de savons de marque vendus actuellement



Le bureau de la conférence avec, au centre, Honorine Nzet Biteghe.

en pharmacie. Les témoignages émouvants de leurs débuts, jalonnés d'épreuves dont certains stigmates restent encore visibles sur l'une d'elles, constituent une source de motivation pour la gent féminine appelée ici à se former, à se recycler, à créer, à inventer, à transformer autour d'elle. En fait, la femme doit sortir de sa léthargie actuelle et devenir un agent économique à part entière.

Si toutes ces interventions suscitent un réel déclic chez plusieurs participantes, il est manifeste que le cœur de la Conférence est la prise de parole de la sénatrice et ancien membre du gouvernement, Honorine Nzet Biteghe, invitée d'honneur dont le message tient toute l'assistance en haleine plus de trois heures durant. Magistrat de haut vol appelée à intervenir sur "La préservation des droits des femmes dans le mariage : un enjeu de développement durable", celle que tout le monde appelle ici "maman" dit parler à ses "filles avec le cœur".

Mêlant parfois ses connaissances de juriste à celle de chrétienne pratiquante qu'elle est, Mme Nzet Biteghe explique que le mariage, qui est défini par le Code civil comme l'union d'un homme et d'une femme, commence en réalité

par la rencontre de ces deux personnes qui, après un temps de fréquentation, décident de passer à l'étape des fiançailles devant les familles. C'est une étape très importante, on apprend à se connaître et à tout se dire avant d'envisager un saut qualitatif vers le mariage.

"Lorsqu'elles sont célébrées devant les familles, les fiançailles deviennent une promesse solennelle de mariage. Si donc elles sont rompues abusivement, elles donnent lieu à des dommages et intérêts" pour réparation morale, informe la magistrate.

"Mais comment s'y prendre pour faire prospérer une telle requête devant un tribunal ?", interroge-t-on dans la salle. À cause de l'incertitude qui entoure cette période et de l'observance de nombreux faits de société y relatifs, "vous pouvez solliciter, lors de la célébration des fiançailles, les services d'un huissier de justice qui prend discrètement part à la fête, qui vous délivrera un document faisant foi et que vous garderez jalousement", conseille Honorine Nzet Biteghe.

Autre question : puis-je mettre de l'argent dans un projet commun avec un homme dont je suis seulement fiancée ? Réponse : non, vous investissez à perte s'il

décide de vous quitter. S'il vous aime, qu'il vous épouse d'abord et c'est alors que vous pourrez choisir entre la communauté et la séparation des biens.

Que dire du concubinage ? "Librement conclu, librement rompu (...). En outre, le certificat de concubinage que vous vous faites délivrer dans certaines mairies n'a aucune valeur juridique. Sachez aussi que le mariage coutumier n'est toujours

pas légalisé. Il ne faut pas vous leurrer".

Des questions et encore des questions, au point où les femmes ne voient plus le temps passer. "Il faut qu'on arrête maintenant, demain nous avons culte", tranche alors Honorine Nzet Biteghe.

Il est plus de 19 heures pour une cérémonie commencée autour de 15 heures.

## Vigilance accrue devant le maire !

ON  
Libreville/Gabon

DE nombreuses femmes vivent aujourd'hui dans un régime polygamique malgré elles, et parfois à cause de la méconnaissance de leurs droits ou de leur résignation.

Honorine Nzet Biteghe leur conseille d'être très attentives lors de la célébration du mariage devant l'officier d'état civil, notamment en ce qui concerne le choix du régime matrimonial. D'autant que l'homme, informé-elle, ne peut unilatéralement décider de changer ce régime

convenu d'avance.

La magistrate insiste aussi sur la publication des bans et même de la formule du maire consistant à demander s'il y a dans l'assistance des personnes qui s'opposent à la célébration du mariage, qui doivent être observées au niveau des mairies pour soulever des oppositions éventuelles à l'union. Des hommes voulant secrètement convoler en secondes noces ont vu leur projet échouer grâce à l'intervention in extremis de madame informée de ce cas de délinquance.